

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 31 - Juin 2007

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président

Anecdote, dérobade et tragédie

On se souvient que la loi du 4 août 1994 (dite « loi Toubon ») sur l'utilisation de la langue française avait été accueillie avec satisfaction par les défenseurs du français, malgré ses insuffisances, avait suscité l'ironie ou même la réprobation des partisans du tout-anglais. Ceux-ci cachaient plus ou moins leur défaitisme en invoquant une cause perdue d'avance, mais ils avaient aussi des arguments, plus convaincants, particulièrement pour ce qui concerne l'étiquetage des produits.

En effet, exiger un étiquetage en français entraîne pour les industriels et commerçants une charge financière qu'ils préféreraient éviter, malgré sa modicité : il n'y a pas de petites économies.

Ainsi, aux yeux des partisans du tout-anglais, la législation française apparaissait tantôt comme anecdotique, tantôt comme antiéconomique. Or, ces partisans n'étaient pas seulement les hommes d'affaires que nous venons d'évoquer, mais aussi des fonctionnaires de Bruxelles et de Paris appuyaient ces intérêts privés et qui estimaient d'autant plus qu'on leur compliquait la vie pour une babiole.

C'est pourquoi ces bureaucrates et technocrates pleins d'imagination imaginèrent un moyen qu'ils estimaient habile : détourner cette réglementation gênante. C'est ainsi qu'ils mirent en circulation la notion de « langue généralement compréhensible ». L'emploi de cette langue permettait d'éviter les frais de traduction et devait satisfaire l'opinion avide de comprendre la nature de ce qu'on lui vendait. On n'étonnera personne en précisant que cette langue n'était ni l'italien, ni le néerlandais, ni le serbo-croate, mais... l'anglais. Ainsi pensait-on avoir renvoyé aux oubliettes la fâcheuse loi de 1994 et ses défenseurs « attardés ». Bien qu'elle ne s'appuyât sur aucune base juridique, cette « théorie » fut largement diffusée, au point que ses auteurs espéraient en faire une pratique coutumière admise puis obligatoire. Il faut reconnaître que cette opération d'escamotage a partiellement réussi et permis de se dérober à l'application des lois.

Tout aurait été pour le mieux pour les partisans de cette dérobade sans l'action, malheureusement peu relayée, des associations – dont la nôtre –, mais surtout sans la tragédie survenue à l'hôpital d'Épinal, où quatre ou cinq patients sont décédés par suite d'une surdose de radiothérapie, tandis que plusieurs centaines étaient moins gravement sur-irradiés. Bien entendu, il appartiendra à la Justice de rechercher les responsabilités de chaque intervenant, mais il semble dès maintenant qu'aucun de ceux-ci ne disposait d'une notice en français pour faire fonctionner correctement l'appareil.

Ce dernier point n'étant mentionné par les médias qu'avec une remarquable discrétion, nous ne pouvons, à ce stade, que poser quelques questions :

- Cette discrétion même sur l'envoi d'un seul texte de mode d'emploi, rédigé en anglais, gêne-t-elle certains, dans les médias ou ailleurs et pour quelles raisons ?
- Qui sont les fabricants, revendeurs et intermédiaires qui ont livré cet appareil sans mode d'emploi en français, violant ainsi la loi de la République et risquant de faire endosser au personnel une responsabilité qui n'est pas, ou pas entièrement, la sienne ?
- Quid de la responsabilité morale – et peut-être pénale – des auteurs ou diffuseurs de la théorie de la « langue généralement compréhensible », qui, eux, ne sont pas à l'hôpital mais dans de confortables bureaux envahis par ladite langue ?

Ce ne sont encore là que des questions, mais l'affaire revêt une telle gravité sur le plan humain que, ne serait-ce que par respect pour les victimes, notre association suivra les procédures éventuelles qui pourraient être légitimement lancées, de façon à poser une bonne fois la question en des termes « généralement compréhensibles ».

BRUXELLES ET L'AMÉRICANISATION DES PAYS EUROPÉENS

(LIRE EN PAGE 2)

HALTE AU PSEUDO-ANGLAIS,

PAR CLAUDE HAGÈGE

(LIRE EN PAGE 4)

Sommaire

NOTRE COMBAT : SES ACTEURS	2
Entrée en vigueur de la Convention UNESCO.....	2
Bruxelles et l'américanisation des pays européens.....	2
Halte au pseudo-anglais, par C. Hagège.....	4
LA VIE DE LA LANGUE	5
Journée internationale de la Francophonie.....	5
La langue française en danger	6
Prix Citron et Coco	9
LIBRES OPINIONS	10
Le ridicules des traîtres	10
PARUTIONS.....	11
LE COURRIER DES LECTEURS	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION	15

Avenir de la langue française

Président de l'association : Albert Salon

Directeur de la publication : Jean Jacques Méric

Comité de rédaction :

Marie-Claire Bemier, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon

Rédaction et siège de l'association :

34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 — *Télécopie* : 01 43 40 17 91

www.avenirlanguefrancaise.org

ISSN en cours

Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution

Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

Notre combat : ses acteurs

La Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007

Nous n'oublierons pas que le FFI et ALF ont, avec tous nos partenaires, appuyé depuis des années cette action qui fut d'abord celle du Québec, puis de la France et du Québec ensemble, puis de la Francophonie (Sommet de 2002 à Beyrouth), puis de l'UNESCO. Ni que le FFI et ALF, avec l'IFRAMOND de Lyon (Michel Guillou, administrateur d'ALF, Denis Griesmar et Albert Salon), ont été à l'origine de la résolution pertinente adoptée par le Forum social mondial en février 2002 à Porto Alegre...

La Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007, soit trois mois après le dépôt de la trentième ratification. À cette date, cinquante-deux États l'avaient ratifiée.

Adoptée en octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO, la Convention vise à renforcer les liens qui unissent culture, développement durable et dialogue. Elle réaffirme le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'égalité des cultures, l'accès équitable et l'ouverture des cultures au monde.

Elle consacre le droit souverain des États d'élaborer des politiques culturelles afin de « protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles » et reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels « porteurs d'identité, de valeurs et de sens ». Elle entend ainsi « créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement ».

Afin d'encourager la coopération culturelle internationale, elle place la solidarité internationale au cœur de son dispositif et prévoit la création d'un Fonds international pour la diversité culturelle, volontaire. De plus, chaque partie reconnaît le rôle fondamental de la société civile et s'engage à encourager sa participation active.

Mise en œuvre par un Comité intergouvernemental élu et composé de représentants des parties, la Convention aura pour organe souverain la Conférence des parties qui se réunira pour la première fois avant l'été.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, l'UNESCO dispose à présent d'un cadre juridique complet, comprenant sept conventions* qui couvrent la diversité culturelle dans son ensemble, en particulier les deux piliers de la culture : le patrimoine matériel et immatériel, et la création contemporaine.

* Convention sur la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) ; Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ; Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ; Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) ; Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels (1970) ; Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé (1954) ; Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971).

Bruxelles et l'anglo-américanisation des pays européens par l'enseignement supérieur

Nous avons eu ici beaucoup d'analyses très pertinentes sur la situation du français et sur les actions à mener. Aujourd'hui, je voudrais braquer le projecteur sur un secteur dont nous n'avons que peu ou pas parlé. C'est le secteur de l'éducation et surtout le secteur de l'enseignement supérieur qui comprend essentiellement les universités et les écoles d'ingénieur. Or, dans ce secteur, la Commission européenne est très active. Elle pratique une politique d'anglicisation à outrance sans

l'annoncer explicitement, un endoctrinement au tout-anglais qui semble n'avoir d'équivalent nulle part, par le biais des échanges universitaires financés par des programmes tels qu'« Erasmus », par exemple.

Dans le principe, Erasmus est conçu pour favoriser les échanges universitaires. Dans la pratique, Erasmus finance des stages d'étude de six mois à un an dans un autre pays de l'UE pour les étudiants qui candidatent au

programme. Théoriquement et contrairement aux dispositions de la DG XIII qui impose explicitement l'anglais dans le cadre de toutes les demandes de financement, Erasmus n'impose nullement l'anglais mais sert des petits pays ou de ceux dont la langue n'a aucune diffusion internationale, pour faire de l'anglais le seul choix possible pour l'étudiant qui s'y rend, en invitant ces pays à offrir des cours en anglais.

Par exemple, pour « promouvoir » une mobilité vers la Hongrie, les universités hongroises offrent des cours en anglais. C'est déjà le cas depuis longtemps avec des pays tels que la Suède, la Finlande, le Danemark ou la Hollande (seul pays qui, jusque dans les années 1950, avait encore une langue à diffusion internationale). Pour ne pas être en reste, les autres grands pays ont ainsi tendance à suivre. C'est le cas de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. D'autre part, de petits pays, tels que le Luxembourg, où l'on fonctionnait traditionnellement en français ou en allemand, utilisent maintenant l'anglais dans tous leurs échanges universitaires avec l'extérieur. Le Luxembourg a, depuis quelques années, créé sa propre université nationale et semble avoir recruté, principalement au sein des départements scientifiques, des anglophiles notoires, qui imposent l'anglais comme langue de rédaction des thèses aux étudiants étrangers, même à ceux qui viennent du monde francophone !

Même topo en Suisse aussi, à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Même chose en Belgique, avec l'exemple de l'université catholique de Louvain (l'UCL de Louvain-la-Neuve), bien que ces deux universités soient des MEMBRES À PART ENTIÈRE de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

L'offre de cours en anglais a débüté, comme je le disais, dans des pays dont les langues n'ont aucune diffusion internationale mais, de proche en proche, la pratique s'est communiquée aux grands pays de l'Europe continentale ! C'est ainsi que des Alsaciens vont faire des stages en Allemagne en anglais ! Que des Italiens de San Remo viennent faire des stages à Sophia-Antipolis en anglais, à 20 km de Nice ! Et que des Vietnamiens francophones doivent rédiger leur thèse en anglais au département d'informatique de l'université catholique de Louvain !

Il faut absolument casser cette

machine universitaire, européiste et atlantiste qui essaye d'imprimer dans le cerveau des jeunes que la mobilité en Europe n'est possible que grâce à l'anglais. Évidemment, on ne trouve guère de jeunes Italiens, Allemands ou Français qui parlent le hongrois mais il faut démolir une fois pour toutes la croyance que l'on peut sérieusement découvrir et s'intéresser à un pays (sauf pour y faire du tourisme) sans avoir à appréhender sa langue, surtout pour y faire des études ! Il faut tordre le cou à cette promesse d'« enrichissement culturel » et de « découverte » par le biais d'un séjour qui se fait au détriment des intérêts du pays d'accueil et au détriment des intérêts du visiteur, mais au plein bénéfice des seuls pays anglophones !

Indirectement, les valeurs promues par des programmes comme Erasmus sont le mépris des cultures nationales, le mépris des langues et de leur diversité, l'illusion que l'on peut bâtir des relations durables avec un peuple sans qu'on lui montre la politesse élémentaire d'apprendre sa langue quand on est chez lui, l'illusion que les jeunes peuvent vraiment se mêler à d'autres jeunes en parlant une langue qu'aucun ne maîtrise vraiment et que l'environnement dans lequel ils sont ne pourra pas, avec le temps, les aider à surmonter ce handicap.

La Hongrie est intéressante par son caractère hongrois tout comme l'Italie l'est par son caractère italien. Si je me déplace pour retrouver la même chose ailleurs, QUEL EST ALORS L'INTÉRÊT DE ME DÉPLACER ?

Nous devons dénoncer auprès des jeunes cette immense imposture qui consiste à leur faire croire qu'il faut aplanir les différences en les faisant passer au rouleau compresseur du tout-anglais ! Autant rester chez soi si on n'est pas vraiment intéressé par les différences. Nous nous déconsidérons à envoyer dans divers pays des jeunes qui refusent d'apprendre la langue des gens auxquels ils sont censés

s'intéresser. L'anglais *lingua franca* est un concept qui a été lancé par les Anglo-Saxons, au seul bénéfice des Anglo-Saxons. C'est une monstrueuse imposture et nous devons, de toute urgence, la dénoncer comme telle et s'attaquer à la démolir.

La machine européenne est une machine à la solde des Anglo-saxons et des Etats-Unis, et qui utilise nos propres ressources et nos impôts dans un SENS CONTRAIRE À NOS INTÉRÊTS.

Éveiller la conscience générale, c'est bien, mais je pense que nous devons aussi porter notre attention vers les jeunes qui sont, en général, assez sensibles aux principes de justice et de liberté et combattre sans relâche l'intoxication à laquelle ils sont soumis.

Il faut aussi dénoncer les valets de l'impérialisme linguistique anglo-saxon, à savoir les présidents des universités qui non seulement acceptent des situations inacceptables mais, en plus, les encouragent et, de surcroît, quelquefois, le font en contradiction complète avec leurs engagements dans des organismes à but culturel et linguistique tels que l'AUF (exemples du recteur Marcel Crochet à l'UCL et de Patrick Aebischer à l'EPFL).

En agissant ainsi sur la jeunesse de nos divers pays européens, en les biberonnant d'anglais (selon l'expression de Jean-Loup Cuisiniez) dès le plus jeune âge, la Commission européenne, avec le concours des autorités éducatives des divers pays d'Europe continentale, tente de créer une situation où la colonisation mentale et la conquête des esprits serait triomphante et irréversible.

En résumé, je pense que le volet « Éducation » doit être pris en compte dans nos priorités. Reste à définir comment il nous faut agir dans ce domaine.

Charles Durand

Brèves

PROJET DE LOI :

Convention entre la France et l'Organisation internationale de la Francophonie relative à l'installation de la Maison de la Francophonie à Paris

La ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de la Francophonie relative à la mise à disposition de locaux pour installer la Maison de la Francophonie à Paris.

Le Gouvernement a souhaité favoriser le regroupement en un site unique de l'ensemble des institutions de la Francophonie présentes à Paris. Il s'agit notamment de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Agence universitaire de la francophonie et de l'Association internationale des maires francophones.

À cet effet, la convention conclue le 28 septembre 2006 prévoit la réalisation d'une Maison de la Francophonie à Paris, avenue de Ségur.

Nous rappelons à nos lecteurs que le FFI et ALF proposent depuis plusieurs années, en vain jusqu'ici, de faire du prestigieux château de Villers-Cotterêts, à restaurer, non seulement un haut lieu – une sorte de Porto Alegre – de la diversité culturelle d'Europe et du monde, mais encore une annexe de la Maison de la Francophonie qui va s'ouvrir à Paris. Annexe comportant des séminaires de formation, un grand centre de ressources écrites, audiovisuelles, d'archives et de recherches.

Nos lecteurs peuvent, s'ils le veulent bien, le rappeler à toute occasion propice !

Europ Assistance

En juin 2006, le service « comptabilité générale » de la société Europ Assistance s'était vu imposer un logiciel entièrement en anglais, accompagné d'un « User guide » également en anglais.

La section CFTC d'Europ Assistance avait aussitôt demandé, expressément, l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Devant le refus de la société Europ Assistance de faire traduire le logiciel, la CFTC l'a assigné devant le tribunal de grande instance de Nanterre, qui a rendu son jugement le vendredi 27 avril 2007.

La société Europ Assistance est condamnée à la traduction des deux logiciels sous astreinte de 5 000 euros par jour de retard.

C'est donc un nouveau succès dans les entreprises pour le respect de la loi du 4 août 1994, dans le sillage de notre conférence de presse réussie (syndicats-associations) du 8 février 2007.

LE MONDE | 19.03.07 | 15h24 « Point de vue »

Halte au pseudo-anglais dans les entreprises

Par Claude Hagège, professeur honoraire au Collège de France.

La presse a fait écho aux actions dénonçant l'habitude, prise par nombre d'entreprises françaises, d'imposer l'anglais à tous les échelons, alors même que, en dehors d'anglophones de passage, on n'y trouve personne qui ait de l'anglais une connaissance autre que superficielle. Faut-il s'en étonner ? L'anglais n'est pas la langue facile que l'on croit, en se laissant abuser par l'impression d'une acquisition rapide.

C'est, au contraire, une langue assez difficile, non seulement par sa phonétique, mais aussi par la structure des phrases. Une petite expérience suffit pour s'en convaincre. Elle consiste à relever, dans des journaux britanniques ou américains, tel ou tel article, contenant, comme c'est le cas le plus souvent, beaucoup de constructions verbales et formules idiomatiques transparentes pour les locuteurs de naissance. On constate que la plupart de ces textes sont en partie opaques à des étrangers, pourtant bons connaisseurs de l'anglais, ou considérés comme tels.

Il est donc contre-productif d'imposer l'anglais à tout le personnel dans les entreprises françaises. Les syndicats qui récusent cette pratique insistent sur le sentiment d'insécurité, et parfois les troubles psychologiques que cause chez les plus fragiles la pression d'une langue non choisie. Peut-on, dès lors, expliquer une telle politique linguistique par la recherche opiniâtre de l'efficacité à un autre niveau, c'est-à-dire dans la concurrence sauvage entre les entreprises pour la conquête des marchés mondiaux ?

La réponse est claire : jusqu'à présent, personne n'a jamais apporté la moindre preuve d'un accroissement des performances commerciales qui serait la conséquence directe de l'usage de l'anglais, même si l'on peut admettre que les produits soient vendus en anglais, hors de France, aux clientèles anglophones. Personne n'a jamais démontré non plus que le français n'ait pas toutes les ressources nécessaires pour exprimer le monde contemporain.

Les puissants coups de boutoir pour abattre le français apportent un précieux renfort à une autre action, conduite par des institutions et entreprises américaines. On pourrait croire que ces dernières se contentent de l'état de déséquilibre des langues qu'a créé à leur bénéfice, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'entrée de plus en plus massive de produits américains, notamment culturels, sur les marchés européens comme sur les autres. Mais cela ne suffit pas. Les groupes en question visent l'éviction pure et simple du français. C'est ainsi qu'ils commandent à leurs experts des études précises du prix que leur coûterait l'effort aboutissant à supplanter, au profit de l'anglais, le français dans les pays mêmes où il est répandu, par exemple en Afrique subsaharienne.

Il s'agit, ici, d'une véritable guerre. Certains rappelleront la grave défaite subie par la France dès... 1763, quand le traité de Paris la délogea des immenses territoires où elle était présente depuis plus d'un siècle, et qui étaient donc perdus pour le français. D'autres vitupereront les

délicatesses du marquis de La Fayette, déclinant avec une insouciance élégance le cadeau que Washington aurait proposé, dit-on, en reconnaissance du concours apporté par la France à la lutte pour l'indépendance américaine : adopter le français comme langue des tout jeunes États-Unis.

Il est vain, aujourd'hui, de raviver les regrets atterrés que peuvent susciter tant d'immenses gâchis, en rêvant de ce que serait le monde si le français dominait en Amérique du Nord, au lieu d'être parlé dans un seul bastion, le Québec, de 7 millions de locuteurs immergés dans un océan de 260 millions d'anglophones. Du moins peut-on se demander pourquoi les candidats à la plus haute fonction de l'État n'inscriraient pas dans leur programme la promotion de la diversité des cultures, et donc celle de la culture française à travers sa langue. Car le français, avec plus de cinquante pays adhérant à l'Organisation internationale de la francophonie, est à la base, aujourd'hui, du seul autre projet existant face à l'énorme défi de l'uniformité.

La vie de la langue

Paris, le 19 mars 2007

CP/SG/JT/488/07

Communiqué de presse

20 mars, Journée internationale de la Francophonie « Vivre ensemble, différents »

La célébration de la Journée internationale de la Francophonie est chaque année l'occasion pour les 200 millions de locuteurs de français à travers le monde de fêter leur langue commune. C'est aussi un moment privilégié pour affirmer l'engagement de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle, d'autant que la Convention internationale sur la diversité culturelle, adoptée à l'UNESCO en 2005 et pour laquelle la Francophonie s'est fortement mobilisée, vient d'entrer en vigueur, le 18 mars 2007.

Le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, appelle à fêter sur les cinq continents « *la langue française qui nous offre la chance formidable de communiquer par-delà les frontières et les océans, de nous rencontrer, d'entrecroiser nos cultures, nos traditions, nos imaginaires* ». Il célèbre la Journée internationale de la Francophonie dans la principauté d'Andorre, où il rencontre les plus hautes autorités de ce pays membre de l'OIF avant de donner une conférence sur la Francophonie et d'assister à un concert de musiques francophones.

Le 20 mars donne lieu à de multiples manifestations, témoignant de l'enthousiasme croissant que suscite la langue française. *Cent pour cent français* en Algérie, la *Festi'phonie* au Cameroun, les *Rendez-vous de la Francophonie* au Canada, la *Francofête* au Canada-Québec, la *Semaine francophone* en Chine, la *Langue française en fête* orchestrée par la Communauté française de Belgique, la *Semaine de la langue française* en France et dans le monde, la *Quinzaine de la Francophonie* en Haïti, la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* en Suisse, et des centaines d'autres événements sont organisés par divers acteurs, institutions, associations, sociétés et individus... d'est en ouest, au nord comme au sud. Le site internet www.20mars.francophonie.org recense toutes les manifestations. Pour rappel, en 2006, 1 264 événements se sont déroulés dans 113 pays.

L'OIF publie à l'occasion du 20 mars le rapport *La Francophonie dans le monde 2006-2007* (éd. Nathan) sur la situation de la langue française dans le monde et sur les réalités francophones dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la communication, de l'économie, de la démocratie et de l'État de droit.

- Pour plus d'informations, consulter le dossier de presse en ligne sur www.20mars.francophonie.org
- La date du 20 mars a été retenue en commémoration de la signature, en 1970 à Niamey, du traité portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique, aujourd'hui Organisation internationale de la Francophonie.
- L'OIF compte 55 États et gouvernements membres et 13 pays observateurs.

NDLR : voir la carte de la Francophonie dans le monde, par L.-F. Lebeau, dans le bulletin n° 30.

LA LANGUE FRANÇAISE EN DANGER

Premier outil de communication international et principale langue de culture de l'Occident de Louis XIV à l'entre-deux-guerres, où il a cédé sa place à la langue de l'« allié » américain (Wilson ne maîtrisait pas le français tandis que Clemenceau pratiquait l'anglais correctement), le français – qui reste encore, pour le moment, la deuxième langue des échanges internationaux – est aujourd'hui mal en point dans le monde.

Mais il est dangereux de se payer de mots et de nostalgie comme je l'entends trop souvent de la part de responsables de notre pays qui « sifflent dans le noir » alors que notre langue vit un véritable Verdun culturel. Partout où il est statutairement langue officielle ou de travail, les tenants du tout-anglais, et en premier lieu les représentants des puissances anglo-saxonnes, font tout pour rendre obsolète son statut en l'ignorant ou en faisant en sorte que les documents en français arrivent après la bataille, obligeant les uns et les autres à se débrouiller vaille que vaille en anglais basique. C'est le cas à l'ONU, à l'OCDE (dont le siège est pourtant à Paris), à l'UNESCO (où notre langue résiste un peu mieux parce que les États-Unis ont longtemps boycotté l'institution), et bien sûr

au sein des institutions européennes de Bruxelles, cette fois du fait du volontarisme britannique et de la mauvaise volonté de certains pays nordiques ou nouveaux entrants, qui se sentent plus à l'aise, ou plus flattés, dans la langue de la superpuissance et qui refusent carrément d'user du français, pourtant historiquement langue première de l'Union.

Fréquemment humiliés dans les instances internationales, les représentants francophones ont cependant des alliés nombreux dans le Tiers-Monde, au Québec et même parmi certains représentants de pays européens qui voient le danger de la « culture unique », premier pas vers la « pensée unique », alors que le multiculturalisme et le multilinguisme garantissent la pluralité des civilisations et la liberté des peuples.

La langue, c'est la « demeure de notre être », qui structure notre pensée. L'abandonner ou la restreindre au cercle de proximité, c'est accepter de se soumettre au mode de pensée des autres, ce qui n'exclut aucunement – au contraire – d'apprendre les langues étrangères, justement pour comprendre comment fonctionnent les autres. Si on accepte de négocier dans une langue étrangère imposée – c'est parfois nécessaire, mais il

faut en limiter les occasions –, on accorde au partenaire (parfois l'adversaire) un avantage exorbitant puisqu'on n'est jamais aussi à l'aise (sauf cas assez rares de vrais bilingues) dans une autre langue que la sienne. Voyez l'avantage que constitue, dans une rencontre sportive, le fait de jouer à domicile et inversement le handicap que constitue un déplacement sur le terrain adverse. Le handicap est le même pour celui qui doit négocier dans la langue du rival potentiel (c'est un ancien professeur d'anglais qui parle, ou plutôt qui écrit...).

Bref, toutes les raisons sont bonnes pour maintenir à notre langue les positions qu'elle a chèrement acquises au cours des générations et qu'il serait très grave d'abandonner à la mode du temps... Or, en France même, certaines entreprises vont jusqu'à prétendre imposer l'anglais comme langue de travail au motif que cela faciliterait leur pénétration à l'étranger. C'est un raisonnement fallacieux, car une chose est d'user d'une langue étrangère (celle du client de préférence) dans les relations externes, autre chose est de prétendre obliger les travailleurs français à user en France même d'une langue étrangère dans l'exercice quotidien de leur travail. C'est d'ailleurs absolument contraire à la loi

du 4 août 1994 (dite loi Toubon) comme l'ont rappelé certains jugements. Cela reviendrait *de facto* à pénaliser, à l'embauche et sur le long terme, les Français au profit des anglophones de naissance, évidemment plus à l'aise dans leur langue maternelle que des francophones.

Il faut donc remettre le « patriotisme de la langue » et le simple bon sens à la mode en arrêtant net ces errements.

On a même vu, au sein de l'armée (!), des officiers exiger que leurs subordonnés s'expriment en anglais lors d'opérations extérieures alors même que leurs partenaires (alliés) parlaient parfaitement le français et avaient été justement choisis en fonction de ce critère par leur hiérarchie. Dans ces circonstances, les choses, en général se sont mal passées, les subordonnés acceptant difficilement de renier leur identité à travers leur langue et la culture qu'ils croyaient avoir mission de défendre... ou étant bien incapables de maîtriser correctement un idiome qui n'est pas le leur (sauf à zézayer gauchement au risque d'amuser l'étranger au lieu de l'impressionner). Là encore, une chose est de s'adapter aux circonstances de façon ponctuelle, autre chose est d'accepter de se renier systématiquement quand le français a un statut reconnu.

Si les Français eux-mêmes font litige de leur langue, personne ne la défendra à leur place, sauf bien sûr les représentants des autres nations francophones, que notre pays lui-même trahit trop souvent.

Mais ces derniers n'ont pas toujours les moyens qu'a la France de résister au plus haut niveau. Membres fondateurs de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE, nous avons tous les titres pour faire preuve de fermeté.

Le snobisme n'est, je crois, pas toujours absent de cette posture (« voyez comme je cause bien les langues étrangères ») alors que la vraie élégance serait de ne rien lâcher au chapitre de notre langue au plan du tra-

vail et des prérogatives (comme font les Britanniques), quitte, en privé, à pratiquer toutes les langues qu'on voudra par souci de convivialité et de curiosité intellectuelle. Combien de fois l'angliciste que je suis a-t-il grincé des dents au spectacle de nos représentants en train de se diminuer en s'obstinant à articuler des phrases laborieuses en anglais approximatif alors que les statuts des instances où ils représentaient la France prévoyaient que le français était aussi langue de travail !

Plusieurs associations luttent ainsi contre cette démission et pour le maintien et le développement du français dans le monde : *Défense de la lan-*

gue française, Avenir de la langue française, le Droit de comprendre et bien d'autres. Toutes sont bonnes et efficaces, chacune ayant une approche ou un angle d'action un peu différents : défense du bon usage, défense du statut du français, lutte contre le matraquage publicitaire ou radiophonique du tout-anglais (enseignes de magasins, sonorisation des grandes surfaces, modes d'emploi). Toutes défendent ce qu'il y a d'irréductible, de non-négociable dans notre identité, c'est-à-dire ce qui structure notre pensée et demeure le vecteur de notre culture séculaire : notre langue. Elles la défendent contre la tentation de l'abandon, contre la réduction des

crédits de l'action culturelle à l'étranger (dans l'indifférence coupable de l'opinion*), contre le snobisme, contre cette propension à tout laisser tomber après de longues périodes de gloire, que César avait déjà remarquée chez les Gaulois, qui s'appelle peut-être tout simplement l'inconstance ou la vanité. Fi d'être le deuxième à Rome ! Prince ne daigne ! Disparaissons ! Plutôt être le dernier avec la cuillère de bois ou la lanterne rouge que le deuxième ! Retirons-nous sous notre tente comme Achille !

« France, réponds à ma triste querelle ! » écrivait Du Bellay... Un trésor est en perdition : rejoignez-nous pour la sauver !

Jean HOURCADE

Administrateur d'*Avenir de la langue française*

*Croit-on que, si la France est encore la première destination touristique du monde, cela s'est fait tout seul et que notre réseau des établissements culturels français à l'étranger, qui diffusent notre langue, n'y est pas un peu pour quelque chose ?

Chers adhérents, rappelez-vous que le numéro 30 de notre bulletin comportait un appel à constituer au sein de l'association un groupe de réflexion et d'action, face à l'envahissement de la culture anglosaxonne dans toutes les sphères de la vie quotidienne... Certains d'entre vous y ont déjà répondu.

N'hésitez pas à rejoindre ce groupe, qui a besoin de vous !

Prénom et nom
 Courriel
 Téléphone..... Mobile.....
 Adresse
 Code postal / Ville
 Je suis intéressé pour participer à ce groupe de réflexion.

UN ÉMINENT MEMBRE D'ALF APPELLE À DES ACTIONS BÉNÉVOLES POUR LA CAUSE QUI NOUS EST COMMUNE : AIDEZ-LE !

CROISER LES SAVOIRS POUR FAIRE SAVOIR



Notre association www.croiser-les-savoirs.org a pour objectif principal de motiver des pédagogues à créer des produits didactiques francophones innovants, dans le cadre, si possible, d'un partenariat avec des entreprises : éditeur, constructeur, diffuseur...

Pour ce faire, elle organise deux concours et un label qualité (www.cirec-icerc.org et www.cervod.org sont les sites des deux concours, pour ce qui est des appareils, systèmes, didacticiels, logiciels, multimédias, et www.haute-qualite-numerique.org est le label concernant les Ressources Numériques en Ligne).

Un catalogue des produits primés est en cours de création www.pedagogie.org

Nous souhaitons développer ces activités et attendons très cordialement, en bénévolat, toute bonne volonté pour nous y aider, intéressée par : la publicité, les contacts avec les Administrations, des responsables des pays de l'OIIF, des organisateurs de salons, le courrier... (frais remboursés).

Merci, par avance, de bien vouloir me contacter au :

06 80 88 84 84 - courriel prclave@aol.com

Pierre Clavé, président fondateur

Chers adhérents : n'acceptez pas Thalys en anglais ! Écrivez pour protester ! À l'instar de ce fidèle adhérent...

De : ...

À : *Service clientèle Thalys*

Sujet : [*Aide : Autre rubrique*] *Suggestion*

Pourquoi "red day" ? Paris et Bruxelles sont des villes francophones dont une partie de la population est agacée par l'invasion de l'anglais. Prenez la peine de me répondre, SVP, car nous faisons une étude sur ce sujet.

Merci.

P-S : un "courriel", pas un "e-mail" d'après l'Académie française

Réponse :

Monsieur,

J'ai bien pris note de votre remarque concernant le choix linguistique donné au titre de notre promotion. Nous avons choisi le terme "Red Day" dans le but d'harmoniser la compréhension de notre offre à travers tous les pays qui composent notre réseau.

En effet, en Belgique, deux langues officielles sont utilisées : le français et le néerlandais. De plus, cette offre est valable pour un départ de Bruxelles ou Paris, ce qui n'empêche pas qu'un client habitant un autre pays que la Belgique ou la France puisse en bénéficier.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre société.

Cordialement,

Florence Duwelz,

Conseiller en clientèle Thalys

----- *Message transféré*

À : *Service clientèle Thalys* <ServiceClientele@thalys.com>

Conversation : Suggestion

Objet : Re: Suggestion

Madame

Merci de m'avoir répondu rapidement et précisément.

De nombreuses entreprises ont la même réaction que vous. En tant que spécialiste de cette question, ma réponse est que :

- 1 : Il y a de nombreuses dénominations internationales qui sont choisies pour ne pas privilégier une langue : Elf, Total, Vivendi...

- 2 : Vous pouvez indisposer les clients de la langue de la majorité de la zone desservie (Paris comme Bruxelles sont francophones), alors que les "minoritaires" ne sont pas choqués de voir une indication en langue locale. Un moyen terme pourrait être d'ailleurs de prendre une formule française compréhensible dans d'autres langues ("formule A").

Puis-je vous demander de faire remonter mes remarques à votre service commercial ?

À votre disposition pour toute précision.

Meilleures salutations.

BRÈVES..

Un des effets les plus insidieux de l'anglais, qui défigure notre langue, c'est le remplacement de mots traditionnels par des synonymes tout à fait français, mais dont la fréquence, dans l'usage, était nettement moindre jusqu'à tout récemment. On ne dit plus « à l'avenir », mais « dans le futur » (alors que « futur » était un terme grammatical, ou un adjectif), on ne dit plus « intérieur », ou « national », mais « domestique », on ne dit plus « souple », mais « flexible ». Pour les personnes qui sont conscientes de la chose, cela renforce l'impression d'être envahi, de ne plus être chez soi.

Profitez de chaque occasion (de grâce, pas d' « opportunité » !!! – c'est un des anglicismes les plus récurrents, comme « addiction » ou « initié »...) de parler un français... français ! Contre les plus insidieuses intrusions de l'anglais, il nous revient de résister !

Il faut retrouver la bonne monnaie et la transmettre aux générations futures. Chaque peuple a intérêt à réapprendre les chansonnettes qui l'attachent à sa langue.

Ainsi en français, on devrait réapprendre :

« Bon anniversaire,
Nos vœux les plus sincères,
Que ces quelques fleurs
Vous apportent le bonheur
Que l'année entière
Vous soit douce et légère
Et que l'an fini
Nous soyons tous réunis
Pour chanter encore
Bon anniversaire »

Patrice Bersac

L'association québécoise « Impératif français » a décerné ses prix 2007 de langue française.

Prix Citron, Coco et d'excellence Impératif français

Les deux premiers : « Citron » et « Coco » correspondent à notre « Carpette anglaise ».

La France, hélas, figure au pilori. Dites-le autour de vous !

Le dimanche 25 mars 2007 – à l'occasion de la *Francofête – Impératif français* a divulgué les noms des lauréats 2006-2007 de ses célèbres prix Citron, Coco et d'excellence, décernés annuellement.

Prix Citron

Volet international : L'ONU et le gouvernement français.

- › L'ONU pour le faux-pas diplomatique commis en choisissant un nouveau secrétaire général, Ban Ki-moon's, qui ne parlait encore que peu le français.
- › Le gouvernement français pour ne pas s'y être opposé.

Volet canadien : Le **Parti libéral du Canada** pour sa campagne à la « chefferie » qui s'est déroulée surtout en anglais, même à Montréal, au Québec, et le **ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor**, pour sa nouvelle politique linguistique qui marginalise la francophonie canadienne.

Volet national (Québec) : Le gouvernement du Québec pour le **sous-financement des universités québécoises de langue française**. Les universités anglo-québécoises obtiennent un financement total de 1,2 milliard de dollars, soit 27,7 % des fonds destinés à toutes les universités du Québec alors que la population anglophone ne constitue que 8,3 % de la population du Québec.

Prix Coco

Volet international : **Greenpeace** pour avoir manqué de respect à l'endroit de la diversité linguistique et culturelle mondiale en installant sur la tour Eiffel à Paris une grande banderole unilingue en anglais « It's not too late ».

Volet canadien : le *Globe and Mail* et sa journaliste **Jan Wong** qui ont écrit que la politique linguistique du Québec était responsable des assassinats collectifs au Collège Dawson, à l'université Concordia et à l'École polytechnique.

Volet national (Québec) : le **site internet de Kent Nagano**, directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal, toujours unilingue en anglais à <http://www.kentnagano.com/>. Nous profitons néanmoins de l'occasion pour le féliciter de sa nomination.

Prix d'excellence Lyse-Daniels*

Cette année, le prix d'excellence a été décerné aux lauréats suivants :

Volet québécois : l'**Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)**, le **Mouvement Montréal français (MMF)**, le **canal Vox Outaouais** et la **Maison de la culture de Gatineau**.

Volet hors Québec : la télévision éducative TFO de l'Ontario.

En outre, une mention spéciale a été décernée à l'UNESCO pour l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Prix Impératif français

Le tout nouveau prix Impératif français a été décerné à **Raymond Lévesque** pour le remercier de nous faire partager son courage, sa passion et son talent, et de continuer à nous faire vivre des moments magiques et passionnants.

Pour connaître les noms de « tous » les lauréats, nous vous recommandons de visiter le site internet :

www.imperatif-francais.org.

Jean-Paul Perreault, président d'*Impératif français*

* Appelé Lyse-Daniels en hommage à la fondatrice du mouvement Impératif français

Libres opinions

Le ridicule des traîtres – 29 décembre 2006

J'aime la langue anglaise lorsqu'elle est parlée avec un bel accent, avec les tournures subtiles qui lui sont propres. J'aime à lire de bons auteurs anglophones. Cependant je m'interroge lorsque cette langue envahit les affiches du métro parisien, lorsque j'entends le pidgin (anglais des *natives*) qui se parle à la Commission européenne.

Pourquoi tel ami belge francophone estime-t-il devoir m'écrire en (mauvais) anglais ? Pourquoi, dans les bureaux de poste de la France profonde, des affiches annoncent-elles « La Banque Postale *Asset Management* » et les cartes postales « *Mail Art* » ? Pourquoi voit-on tant d'anglais dans la publicité, dans les titres de film ? S'adresser à des Français dans leur langue, quand on la connaît, n'est-ce pas pourtant une politesse élémentaire ?

Il s'agit peut-être de faire chic mais un tel souci de l'apparence est aux antipodes de la profondeur et de la finesse : celui qui est fin n'éprouve pas le besoin de faire chic, celui qui a du fond ne se soucie pas de son apparence. L'usage intempestif de l'anglais, loin d'être un signe de distinction, est un symptôme de vulgarité et de médiocrité.

Voici des enseignes glanées rue Notre-Dame-de-Nazareth, dans le 3^e arrondissement de Paris : *Be Ice Be*, *Blue Attitude*, *Box Office*, *CAF Distribution Baxter*, *Hispano Jean's*, *Italian Fashion France*, *My Moon*, *Shooter-Spinash*, *Trust Police Company City*, *Work Products*... j'abrège. Les grandes entreprises sacrifient elles aussi à cette mode : nous avons déjà cité la Poste. France Telecom (qu'il convient d'écrire sans accent, anglicisme oblige) offre pour sa part les *produits Business Everywhere*, *Business Internet Office*, *Business Talk IP Centrex*, *Flotte on Line*, *Livebox*, *Orange Business Services*, *Transfer Mail*... j'abrège encore.

L'anglais, dit je ne sais pourquoi Ernest-Antoine Seillière, est la « langue des affaires » : il parle donc anglais à Bruxelles, contraignant les interprètes à traduire en français ce qu'un Français a dit en anglais – ou plutôt en pidgin car, même si Seillière a certainement reçu une éducation exquise et coûteuse, je doute qu'il s'exprime en anglais avec la même exactitude qu'en français.

Jacques Chirac, contrarié, a quitté la réunion où parlait Seillière. Que croyez-vous qu'il arriva ? C'est de Chirac que les médias se sont gaussés. J'aurais honte de citer ce que l'on a pu lire alors sur la supériorité de l'anglais : cherchez sur la Toile à partir du triplet « Seillière anglais Bruxelles », vous verrez...

Derrière la mode de l'anglais se devine de la méchanceté, du mépris envers la population française et, plus particulièrement, envers ceux qui n'ont pas fait de bonnes études : si tu ignores qu'« *asset management* » est la façon élégante de dire « gestion de fonds », déclare implicitement la Poste à son client, tu n'es qu'un plouc. Des pères et mères de famille respectables, et dont certains sont plus cultivés que les dirigeants de la Poste, sont ainsi rejetés dans les ténèbres.

Il se trouve que beaucoup de Français ignorent l'anglais alors qu'ils ne sont ni ignares, ni incultes. Soit ils ne l'ont jamais appris, soit ils ont oublié le peu qu'ils en avaient (mal) appris. Je connais d'excellents ingénieurs, de grands informaticiens qui sont incapables de lire un texte en anglais. C'est dommage pour eux ? Certes, et je me demande comment

ils ont pu se qualifier dans un métier où l'essentiel de la documentation professionnelle est en anglais : mais ils existent.

Plus nombreux encore sont ceux qui prétendent connaître l'anglais mais le comprennent de travers. S'adresser à eux en anglais, c'est se rendre complice du parler flou, de la lecture superficielle, de l'interprétation subjective, de tout ce que résume la phrase « peu importe ce que vous avez voulu dire, seules comptent les images que votre propos éveille en moi ».

J'ai participé à des réunions où, j'ai pu le vérifier, la plupart des participants faisaient semblant de comprendre ce que disait l'orateur. Ce qui se dégrade ainsi, ce n'est pas seulement la langue : c'est la communication et, à travers elle, la qualité de la pensée.

Je n'idéalise ni la France, ni sa langue. Mais comme tout autre pays, comme toute autre langue, ce pays et cette langue-là méritent le respect. Qu'un pays trahisse sa langue, c'est une perte non seulement pour lui mais pour l'humanité entière.

Que tant de Français se comportent en traîtres – non seulement envers leur langue, mais envers leur propre personne dont la langue est une composante –, c'est un signe de cette haine de soi, plus précisément de cette haine envers l'humanité que l'on porte en soi, dont les racines historiques et philosophiques sont trop évidentes.

Pour combattre ces traîtres, le ridicule est une arme efficace. Rions de ceux qui énoncent des anglicismes. Accolons à cette mode les adjectifs « vulgaire » et « médiocre » qui la qualifient exactement. Détournons-nous des entreprises françaises, des produits français qui s'affublent de noms anglais. Repoussons le parler flou que les anglicismes favorisent. Exigeons la précision et la clarté.

Et par respect envers la langue anglaise, refusons de parler le pidgin européen. Perfectionnons notre anglais non pour faire chic, ni pour impressionner ceux qui le parlent mal, mais pour comprendre ce que veulent dire nos interlocuteurs anglophones et nous faire comprendre d'eux.

Certains prétendent que tout ira mieux lorsque tout le monde, en Europe, parlera l'anglais. Ils ne veulent pas voir que cette évolution se paierait par l'exclusion de ceux qui ne maîtrisent pas cette langue et qui seront toujours nombreux ; puis par la perte de la précision, de la richesse du langage, car on s'exprime moins bien dans une langue étrangère que dans sa langue maternelle ; enfin par la détérioration de l'anglais lui-même, avachi au niveau d'un pidgin international (de ce point de vue, l'usage de l'espéranto serait un moindre mal).

Apprendre à comprendre plusieurs langues étrangères est plus facile que d'apprendre à parler une seule d'entre elles. La solution, pour l'Europe, consiste à savoir comprendre plusieurs langues de telle sorte que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue. Pour les langues rares et difficiles, on pourra toujours faire appel à des interprètes.

Claude Rochet

NDLR : le statut de la Poste ayant changé il y a plusieurs années, cet établissement tend à se comporter comme une banale entreprise internationale.

Parutions

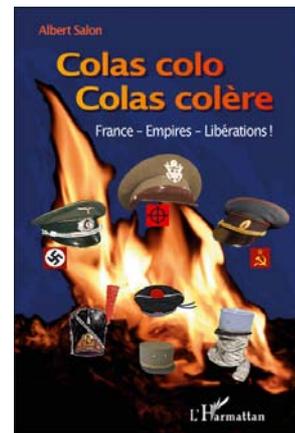
Présentation du dernier livre d'Albert Salon :

Colas colo, Colas colère – France - Empires - Libérations

à commander par votre libraire

l'Harmattan (13, rue de l'École Polytechnique, Paris 5^e, courriel : emmanuelle.moysan@harmattan.fr)

293 pages, 25,5 euros



Un enfant de France contre les empires

Jaurès disait que quand les pauvres ont tout perdu, il leur reste encore la patrie.

Il y a du Romain Rolland, du Daudet (Alphonse !) et du Guy Geogry dans ce coco-là, dans ce Colas-là, dans ce koala, dans ce Petit Chose parti de sa Bourgogne profonde, compatriote du petit Breugnon, ou, comme le fit aussi le petit Guy du Périgord Noir (Le Petit Soldat de l'Empire), pour servir le roi – pardon : la République – de par le vaste monde, de l'Allemagne à l'Australie en passant par les ministères parisiens, le Québec, Maurice et la Jamaïque.

Happé ou plutôt aiguillé au bon moment, tout au long de sa vie, par une main invisible vers un ascenseur (social et culturel) qui le conduisit fidèlement de l'école primaire et de la pauvreté la plus complète (mais toujours entourée d'amour maternel et de vigilante fraternité) vers les plus hautes fonctions de l'État et les plus hauts grades universitaires, il nous conte son pèlerinage de serviteur de « Notre Dame la France » sur les routes du monde.

D'abord l'image prégnante, fondatrice, qui ne le quittera plus, drôle, dérisoire, pathétique, du marin français en celluloid, en train de se faire croquer avec son pompon rouge par un crocodile... à la devanture d'un magasin de jouets en flammes dans un Saumur en ruines au moment atroce de la débâcle de 1940. La colère de l'enfant : « Il faut sauver le marin à pompon. »

Toute sa vie, par la suite, l'enfant de cinq ans n'aura qu'une idée en tête, tant il est vrai qu'un homme, au long de son existence, ne fait qu'une seule chose, ne poursuit qu'un idéal sous des formes diverses : lui essaiera de sauver le marin à pompon. Sauver la France de la soumission aux empires successifs, la sauver du défaitisme, de la tentation de jeter le manche après la cognée, de laisser filer sa langue.

Il y aura toujours ce marin à pompon dans les émotions qui jalonnèrent ensuite sa vie : la liesse de la Libération, déjà entachée par la tentative américaine de remplacer un empire par un autre (les accords Blum-Byrnes), le bonheur de l'entrée à l'école normale d'instituteurs, les premières classes au fin fond de la campagne, l'éblouissement devant de Gaulle, la fierté mêlée de nostalgie au moment de la décolonisation, le combat pour maintenir son rang à notre langue face aux menées des uns et aux moqueries des autres, français hélas, la joie de représenter la France au plus haut niveau, comme ambassadeur.

C'est autant un roman qu'une autobiographie ou un manifeste pour rester fidèles à ce qui nous fait français, à notre indépendance et d'abord à notre exigeante maîtresse : la langue de chez nous, qui est aussi celle de tant d'autres.

« La République, c'est notre Royaume de France », écrivait Péguy.

À travers aventures contées avec verve (la pleuterie des diplomates du Quai laissant se dépatouiller un agent en difficulté !) et anecdotes délectables, on sent dans le livre d'Albert Salon un amour éperdu, je dirais : une reconnaissance du ventre, envers une patrie « à qui nous n'avons rien à demander », comme disait certain général dans son testament, que de nous laisser la perpétuer comme nous le pouvons, avec nos moyens, à notre place, de l'école à la retraite, contre tous les empires croqueurs de marins à pompon.

Jean Hourcade, administrateur d'ALF

NDLR : La société académique « Arts, Sciences, Lettres » vient d'attribuer, le 1^{er} avril dernier (et ce n'est pas un « poisson » !) sa « Grande médaille d'or avec plaque d'honneur », au titre des lettres, à Albert Salon, pour ses publications et actions en faveur de la langue française et de la Francophonie. Cette « grande médaille d'or » lui a été remise lors d'une belle cérémonie au pavillon Dauphine, où il fut aux côtés des deux autres récipiendaires des plus hautes distinctions : la comédienne Marthe Mercadier pour les arts, et l'éminent professeur Dehaene pour les sciences (explorations du cerveau humain).

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom

Adresse

Code postal/Ville

Courriel

Téléphone

Si

**Avez-vous lu Fumaroli ? Un correspondant nous rappelle cette belle fin de préface de son livre :
Quand l'Europe parlait français, paru en 2001 aux Éditions de Fallois.
 À diffuser autour de vous.**

Quand l'Europe parlait français

Marc Fumaroli, de l'Académie française
 Éditions de Fallois, Paris, novembre 2001
 (Pages 19-22)

(...) L'anglais qui s'impose aujourd'hui dans le monde entier est une langue vernaculaire et technique dispensant de tout *style*, et moins comparable à la *koïnè* de la Méditerranée romaine qu'à la *lingua franca* de la Méditerranée de l'*après-croisade* : or c'est bien le caractère sommaire, commode, élémentaire, passif, ne demandant à ses locuteurs aucun engagement ni dans la manière ni dans la matière de leur parole, qui fait l'essentiel de sa puissance d'attraction. La « transparence » molle de cet anglais global est le contraire de la « clarté » précise et vive que réclamait le français des Lumières....

La question se pose : quelle langue au XXI^e siècle offrira un idiome civilisé au monde global ?

(...) Ce livre sert à mieux prendre conscience de l'obstacle qui empêche les Français d'aujourd'hui de comprendre quels sont les vrais atouts de leur propre langue, qu'ils parlent encore, mais distraitement et qu'ils n'osent plus aimer. (...)

(...) Si l'abbé Conti, Francesco Algarotti Alfieri défendaient l'italien, et Walpole l'anglais, contre une hégémonie trop exclusive du français des Lumières, c'est qu'ils jugeaient que leur propre langue n'était pas un système de communication, mais une manière d'être, de penser et de sentir différente de celle des Français, et qu'il leur importait d'habiter d'abord et de préférence la leur.

Ils étaient polyglottes et c'est en toute connaissance de cause qu'ils admettaient ou contestaient la prééminence du français. Les plus grands amis de notre langue, qui étaient souvent les plus chauds partisans des Lumières, ne la séparaient de l'éducation dont elle était le vecteur, de la littérature sur laquelle elle était gagée, et de tout un art de vivre civilement, voire heureusement, auxquels ne conduisaient pas les systèmes de communication locaux dont se contentaient la plupart de leurs compatriotes.

La grammaire française, le lexique du français, dont Voltaire n'avait pas peur de tourner en dérision la relative pauvreté, la syntaxe française, la sémantique exigeante du français, sa versification dont Walpole voyait bien les défauts un siècle avant la « crise du vers » diagnostiquée par Mallarmé, les genres où notre langue excellait, notamment les genres intimes, la lettre, le journal, la poésie de circonstance, les *Mémoires*, et ce genre littéraire oral qu'est la conversation entre amis, tout cet apprentissage difficile avait le sens d'une initiation à une manière exceptionnelle d'être libre et naturel avec autrui et avec soi-même.

C'était tout autre chose que de communiquer. C'était entrer « en compagnie ».

Qu'on le veuille ou non, au XXI^e siècle comme au XVIII^e siècle, quiconque de par le monde veut secouer la chape de plomb du conformisme et de la communication de masse, quiconque découvre qu'il veut avant de mourir prendre part à une conversation civilisée, image sur cette terre de *nostra conversatio quae est in coelis*, se met au français, et certainement pas au français dont se contentent les consommateurs du système de communication néo-français et que les publicitaires se sont mis eux-mêmes à dédaigner en lui préférant l'anglais.

Un éditeur disait un jour que le nombre de vrais lecteurs dans un pays comme la France (il entendait par là ceux qui s'étaient construit une vraie bibliothèque) n'avait pas varié depuis le XVI^e siècle : entre 3 000 et 5 000.

Les variations démographiques et les degrés d'alphabétisation n'y avaient jamais rien changé. Optimiste, l'auteur est porté à croire par expérience que le nombre de gens dans le monde actuel capables d'une vraie conversation en français (ce sont nécessairement aussi de vrais lecteurs et des détenteurs de bibliothèques) a plutôt augmenté et qu'il s'est, depuis le XVIII^e siècle, diversifié autour de la terre.

Le nombre de jeunes candidats à ce club n'a pas non plus diminué.

Allez partout dans le monde, au Japon, en Argentine, aux États-Unis, vous y trouverez sans doute moins de menus en français, moins d'hôtels où l'on vous parle en français, moins de repas d'affaires où l'on discute en français, moins de pesants colloques où l'on communique dans notre langue, mais vous y trouverez aujourd'hui, comme sous Louis XV, des artistes de la conversation française qui ne proviennent ni des canaux francophones ni des écoles Berlitz du néo-français : ils sont passés par des voies inédites pour participer au banquet des esprits dont la France a été longtemps l'hôtesse experte, et dont le souvenir ne s'effacera jamais. Partout, ces honnêtes gens sont d'avance vos amis, vos confidents, vos correspondants.

C'est dans cette minorité clandestine mondiale, et non plus dans la minorité visible, splendidement meublée, mais circonscrite à quelques capitales, du banquet des Lumières, que réside aujourd'hui, à l'insu des statisticiens, des linguistes et des programmeurs de « novlangues », à l'insu de la plupart des Français, la vie et l'avenir de leur irremplaçable au titre de langue littéraire et de langue de la « bonne compagnie ».

Le français, langue moderne de la clandestinité de l'esprit ?

Le courrier des lecteurs

Voyez ci-après la lettre de François Mainguy, membre d'ALF, au sujet du « tout-à-l'anglais » des chansons sirupeuses de nos supermarchés. Vous êtes tous appelés à protester vigoureusement à la fois auprès des revues qui se comportent comme les *Inrockuptibles* et dans toutes les grandes surfaces (et autres endroits où cette mode sévit !...) que vous fréquentez :

J'ai envoyé cette lettre en début de semaine à la revue « Les Inrockuptibles » sous le coup d'une colère. J'en ai tous les jours autant pour France Inter et autres... ainsi que pour les « grandes surfaces » qui diffusent d'abondance du matin au soir de la « hamburger *miousik* ». Ce système de *mise en condition* sirupeuse de la part de toutes les formes des commerce (artistique, technologique, gadgetique...) est à analyser non seulement dans sa forme et dans son fond mais dans son impact... et ses remèdes. Démarche bien différente de celle d'une France dite « frileuse » et refermée sur « sa gloire passée ».

Bien à vous, F. M. (dans son envoi à ALF)

De : François Mainguy <francoismainguy56@yahoo.fr>

À : courrier@inrocks.com

Objet : Toutes vos pages sont anglomaniaques !

J'ai vécu la moitié de mon enfance en Angleterre et 3 années en Amérique du Nord (Californie, Québec et Vancouver...) mais je suis revenu en France, car j'y trouvais une culture autre que celle de l'apologie du dollar et de la pseudo-réussite, « brillante » en écrasant les copains, en ayant le meilleur « job » et la voiture la plus rutilante, la maison itou, etc. Cette culture bâtie sur le **génocide glorifié** des indigènes, et évidemment sur la supériorité des Anglo-Saxons partout sur la planète... Or, chez vous, à part l'excellent interview de Sego cette semaine, toutes vos pages comportent comme d'habitude la mise en valeur absolue des films, des romans, des chansons, des mœurs, etc... du monde WASP (White Anglo Saxon Protestant) ! Alors, je n'épiloguerai pas, mais je vous rappellerai qu'il existe aussi d'autres peuples (regardez attentivement la mappemonde), d'autres musiques, d'autres littératures et que votre magazine ne fait que lécher le... les bottes de la puissance qui tentera jusqu'au bout, par vocation, de bouffer toute la planète jusqu'à ce qu'elle l'ait soumise à son bon vouloir et l'ait détruite puisqu'il faut produire, produire et surproduire au détriment de tous les équilibres humains et écologiques.

Bien sûr, je doute que vous publiiez cette lettre. Mais si vous y avez réfléchi quelques secondes, cette goutte d'eau dans l'océan des plaintes antilibérales ne se sera pas évaporée immédiatement.

François Mainguy, Vannes

Un lecteur contre « Quick » le restorapide : suivez le bof !

Chers correspondants,

QUICK est la principale chaîne européenne de restauration à service rapide (l'action QUICK RESTAURANTS est cotée à Bruxelles). Son actuelle campagne publicitaire en France (comme du reste sa raison sociale) montre, de façon flagrante, sa volonté d'ignorer la langue française, de l'éliminer autant que possible de sa communication. Entre le français "double effet" (on ne voit du reste pas très bien ce que cela veut dire à propos de la viande de bœuf) et l'anglais "**double effect**", la différence est pour le moins minime. Mais pour rien au monde les commerciaux de cette société n'auraient utilisé une expression française. Elle se veut européenne et, on le sait, les milieux d'affaires ont décrété, parce que cela les arrange, que l'anglais devait être la langue de l'Europe.

Dans son livre "*Combat pour le français*" (2006), M. **Claude Hagège**, professeur au Collège de France, écrit ce qui suit : "*Sont face à face, en effet, une force et une valeur. La force est celle du profit, auquel la plupart des hommes d'affaires sacrifieront tout. Quant à la valeur qu'il convient de maintenir, en l'opposant, s'il n'y a pas d'autre choix, au profit sauvage, c'est la culture.*" Les entreprises commerciales, qui toutes se veulent multinationales désormais, les petites comme les autres, "*sacrifieront*" d'autant plus volontiers la langue française qu'elle ne figure nulle part dans leurs comptes d'actifs et que, même, le passage au tout-anglais pourrait entraîner des réductions plus ou moins substantielles des coûts de fonctionnement. En face d'elles, converti (sans peine) au *credo* néolibéral qui enseigne que ce sont les marchés qui doivent faire la loi et imposer leurs vues, le pouvoir politique, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'il fut, laisse faire...

Bien à vous,

Jean-Pierre Busnel
contact@iab.com.fr

NDLR : Excellente citation de Claude Hagège, qui nous a soutenus aussi dans notre conférence de presse réussie le 8 février au Palais-Bourbon. Mobilisez-vous contre ces puissances dominantes et méprisantes !

Un Iroquois dans nos pays*

Je viens de vivre la scène suivante dans le train entre Luxembourg et Namur.

Un homme, type athlétique, 35 ans environ, s'installe avec un immense sac qu'il pose devant lui sur la banquette. Le contrôleur, très jeune, lui fait remarquer en français qu'il occupe trois places à lui tout seul et qu'il devrait en payer au moins une de plus, ou qu'alors il mette son sac dans l'un des endroits prévus à cet effet, par exemple dans le porte-bagages d'en haut. L'homme répond en anglais, sans dire un mot pour s'excuser de parler cette langue, que c'est dangereux, que son sac est très lourd et que s'il tombait sur un voyageur, il pourrait le tuer. Le contrôleur lui dit poliment qu'il comprend le français, l'allemand, le néerlandais et un peu le luxembourgeois, mais qu'il ne comprend pas l'anglais. Le voyageur le regarde d'un air interdit, comme si jamais de sa vie il n'avait vu un mammifère aussi bizarre. Le contrôleur disparaît alors, puis revient avec un collègue plus âgé. Celui-ci explique en français que le règlement oblige à payer une place dans ces conditions-là. L'Anglo-Saxon hausse le ton, insulte en anglais les deux contrôleurs, regarde les autres voyageurs d'un air entendu, cherchant manifestement une connivence, un appui qu'il ne trouve pas. Le contrôleur âgé, qui, de toute évidence, comprend l'anglais, reste calme et ferme, en français. L'autre prend une pose menaçante, comme un boxeur qui va ne faire qu'une bouchée de son adversaire, et répond en termes tellement humiliants que le contrôleur, toujours calme, dit en français à ce monsieur qu'il dérange toutes les personnes présentes et que s'il n'obéit pas il sera obligé de le faire descendre du train à la prochaine gare et d'appeler la police. Le mot "police", prononcé particulièrement clairement, fait de l'effet. L'homme finit par soulever son sac et par le mettre, en rouspétant, dans le porte-bagages.

Les deux contrôleurs partis, le voyageur se lève et se lance dans un grand discours en anglais, expliquant à la cantonade que ces contrôleurs sont des imbéciles, qu'ils font ce travail parce qu'ils n'ont pas fait d'études et qu'ils seraient incapables de faire autre chose que des trous dans des billets. À aucun moment il ne demande aux gens s'ils comprennent l'anglais. Personne ne bronche. Manifestement dépité de ne trouver aucun allié, il finit son discours (toujours en anglais, bien sûr) par "Mais qu'est-ce que c'est que ce pays de sauvages!", puis il se renfrogne dans son coin, l'air complètement dégoûté.

Je vous prie de m'excuser si je vous ennuie avec cet incident banal, mais j'ai tellement senti l'attitude du conquérant dans un pays conquis, de l'occupant chez l'occupé, que cela me soulage de partager ce vécu tout récent avec vous. Ce qui était le plus frappant, c'est que pas une seconde l'idée n'a effleuré cet individu qu'il n'était pas chez lui, qu'il aurait pu commencer ou par s'excuser ou par demander poliment au contrôleur s'il parlait anglais. Ce que mon récit ne peut pas rendre, c'est le ton de cet homme. L'arrogance, l'absence totale de doute quant à son bon droit. Chaque syllabe et chaque regard suintaient le mépris. J'aurais vaguement pu comprendre cette attitude s'il avait été sous l'influence de l'alcool, mais de toute évidence ce n'était pas le cas. J'ai hésité à intervenir, mais je ne l'ai pas fait. Je crois que ç'aurait été entrer dans son jeu. Je ne sais pas si j'étais particulièrement vulnérable (j'étais très fatigué) mais cette histoire m'a fait l'effet d'un coup de poing dans l'estomac et je n'en suis pas encore tout à fait remis.

Claude Piron

* Titre de la rédaction

LE CONCEPT ICE

Par le Dr Jack Petroussenko (24-03-07)

L'idée est simple et peut sauver des vies. Il s'agit d'encourager tous les porteurs de téléphone portable à encoder un contact sous le nom « ICE » dans la mémoire de leur téléphone. ICE représente la personne à contacter en cas d'urgence, si on est blessé, inconscient, ou en cas d'attentat. Le préfixe « ICE » peut se placer devant plusieurs numéros pour augmenter les chances de contacter un proche en cas d'urgence. Lorsque plusieurs personnes doivent être contactées, on utilise « ICE1, ICE2, ICE3 », etc. L'idée aurait été conçue par Bob Brotchie, un chef d'équipe d'ambulanciers anglais. Ceux-ci ont donc répandu l'idée, en Angleterre, que chacun entre dans son portable sous la rubrique ICE les numéros utilisables pour les premiers secours. Pour l'instant, aucune campagne en ce sens n'a encore été lancée en France, mais elle gagne l'Europe, et on peut la voir apparaître sur la Toile.

Faisons attention ! ICE représente les initiales de l'anglais « In case of emergency ». Il a semblé intéressant aux promoteurs de faire circuler l'idée mais avec « l'utilité de conserver l'acronyme anglophone, car ICE est paraît-il internationalement connu » ! Idée louable mais troublante sur le plan de la langue utilisée.

C'est très bien mais ce numéro ICE ne serait-il pas plus utile à chacun dans son pays d'origine ? Il y a plus de chances d'avoir un accident chez soi qu'à l'étranger. À mon sens, il faut se garder de cette anglicisation rampante et, puisque nous vivons en France, y maintenir la langue nationale pour son téléphone portable.

Ainsi donc, pour la France, restons-en à la langue française, et je propose les initiales « ECU » (En cas d'urgence). Quitte à ce que, si on veut le faire pour un voyage, on appuie sur une touche « ICE » qui est (paraît-il) connue partout.

La vie de l'association

▷ Un grand merci à tous nos adhérents qui se sont acquittés de leur cotisation dès le début de cette année.

Un très grand merci à tous ceux qui, ne l'ayant encore fait, s'empresseront de la verser avant les congés d'été !

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

▷ Chers adhérents : DDC constate une baisse des relevés relatifs à des infractions à l'article 2 de la loi. Or, ces infractions demeurent très nombreuses. N'hésitez pas à nous envoyer vos relevés, preuves à l'appui, car ils sont les garants d'une action nécessaire !

▷ Nous avons besoin de bénévoles pour assurer les travaux de reproduction, envois, etc.
Le bureau au siège de l'association vous est ouvert, où vous pourrez assurer également, si vous le souhaitez, des permanences téléphoniques et autres tâches quotidiennes.

▷ Le bureau sera fermé du 18 juin au 3 juillet, puis du 16 juillet au 5 août. Des permanences seront assurées au cours de ces deux périodes.

Tous vos messages et/ou demandes seront traités.

Les horaires d'ouverture sont inchangés :

lundi 13h-18h

du mardi au jeudi 8h30-13h30



Avenir de la langue française

Bulletin d'adhésion

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Adresse Téléphone domicile/bureau

Courriel

Date de naissance Profession ou ancienne profession

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de : 15 € (étudiant) 40 €
(membre bienfaiteur)

32 € (membre actif) 48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le à

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- ▶ être précisément **datés** ;
- ▶ comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- ▶ mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- ▶ être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre? Oui Non (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :
34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

↳ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.